DEPARTEMENT DE L'OISE
MAIRIE DE THIESCOURT
60310 THIESCOURT

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2023

- Séance du 13 juin 2023
- Date de convocation : 9 juin 2023
- Date d'affichage : 9 juin 2023

Nombre de conseillers :

- En exercice : 14
- Présents : 9
- Votants : 10

Etaient présents : Mesdames et Messieurs François GOMEZ, M. Pierre SOMME, Jean-Luc HIBON, Mme Aurélia LUIS MORAIS, Michel COUVERT, Sandra CLIQUOT, Mme Cécile GMEZ, M. David AVRIL et Mme Yolenne RICHEZ.

A donné pouvoir : Mme Isabelle LABRUYERE à M. Pierre SOMME.

Étaient absents non excusés : M. Antoine BOUNY, M. Christophe LIMA, Mme Lucie LETUPE et M. Jacky FRERE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc HIBON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 35, et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies et donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

Délibération n°1 :

DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL QUI SERA CHARGE DE PROCEDER A L'ELECTION DES SENATEURS LE 24 SEPTEMBRE 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.283 et suivants ;

Vu la circulaire NOR IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté du préfet du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, 3 délégués titulaires puis 3 suppléants parmi les membres du conseil municipal ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le conseil a choisi pour secrétaire M. AVRIL David,

Le bureau électoral était présidé par M. GOMEZ François,

Il comprenait Messieurs HIBON et COUVERT et Mesdames LUIS MORAIS et RICHEZ

Le Maire a présenté la liste des candidats délégués :

- M. SOMME Pierre
- Mme GOMEZ Cécile
- M. COUVERT Michel
- M. GOMEZ François.

Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour **l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023**.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Majorité absolue : 6

Mesdames et Messieurs :

- M. SOMME Pierre a obtenu 5 voix,
- Mme GOMEZ Cécile a obtenu 4 voix,
- M. COUVERT Michel a obtenu 10 voix,
- M. GOMEZ François a obtenu 9 voix,
- M. AVRIL David a obtenu 1 voix,
- Mme CLIQUOT Sandra a obtenu 1 voix.

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Majorité absolue : 6

Mesdames et Messieurs :

- M. AVRIL David a obtenu 5 voix,
- Mme CLIQUOT Sandra a obtenu 6 voix,
- Mme GOMEZ Cécile a obtenu 8 voix,
- M. HIBON Jean-Luc a obtenu 7 voix,
- Mme LUIS MORAIS Aurélia a obtenu 2 voix,
- Mme RICHEZ Yolenne a obtenu 1 voix,
- M. COUVERT Michel a obtenu 1 voix.

Le bureau électoral a proclamé élus délégués suppléants au premier tour de scrutin :

- Mme GOMEZ Cécile,
- M. HIBON Jean-Luc,
- Mme CLIQUOT Sandra.

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

Ont signé au registre tous les membres présents

Délibération N° 2 :

MISE EN PLACE D'UN PROJET DE PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE EN AUTO CONSOMMATION COLLECTIVE

Sur un territoire, plusieurs participants (producteurs et consommateurs) peuvent partager une énergie verte produite localement, dans un périmètre maximal de 2 km (jusqu'à 20km en zone rurale, sur dérogation) pour une puissance maximale de 3 MWc par boucle. Chaque projet est réalisé en partenariat avec le gestionnaire du réseau public d'électricité (SEZEO).

Il est envisagé d'installer des panneaux photovoltaïques sur un ou plusieurs sites (ombrière sur le parking de la mairie, hangars agricoles, salle des fêtes) par un investissement financier de la commune. L'énergie ainsi produite serait redistribuée aux habitants de Thiescourt à un coût le plus faible possible, en fonction de l'analyse économique. Le but serait de faire payer aux consommateurs uniquement les frais de fonctionnement du dispositif (assurance, maintenance, taxes) et pas les frais d'investissement. De cette manière, le projet serait éligible à un financement par des subventions (Europe, Région, Etat...) et le coût d'investissement serait réduit.

- M. COUVERT Michel,
- M. GOMEZ François.

Deuxième tour de scrutin pour l'élection des délégués

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation du 3ème délégué titulaire pour **l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023**.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Majorité absolue : 6

Mesdames et Messieurs :

- M. SOMME Pierre a obtenu 6 voix,
- Mme GOMEZ Cécile a obtenu 4 voix,

Le bureau électoral a proclamé élu délégué titulaire au deuxième tour de scrutin :

- M. SOMME Pierre

Le maire présente la liste des candidats suppléants :

- Mme GOMEZ Cécile.

Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Les étapes de ce projet sont :

- étude préalable (modélisation énergétique, dimensionnement technique, modélisation économique, étude de gouvernance...) ;

- adhésion ou création d'une Personne Morale Organisatrice (PMO) pour la gouvernance et la répartition de la production électrique entre les consommateurs ;

- convention avec les consommateurs et phase travaux ;

- fonctionnement : les habitants adhérents bénéficient d'une partie de l'électricité produite chaque jour à un tarif très inférieur au tarif ENEDIS, ils reçoivent chaque année 2 factures (une de la SICAE et une autre du groupement créé), ils pourront ainsi réaliser une économie de plusieurs centaines d'euros par an sur la facture globale d'électricité.

Ce projet avait déjà été discuté en réunion de travail. Il est aujourd'hui demandé au conseil municipal de délibérer sur le principe afin d'aller plus en avant dans les démarches et pour initier la phase d'études préalables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 abstention (Mme RICHEZ) et 1 voix contre (Mme LUIS MORAIS), décide d'approuver, à la majorité, le projet de panneau photovoltaïque.

M. GOMEZ indique qu'il a déjà envoyé un dossier aux Architectes des Bâtiments de France pour avis. La commune envisage de poser des panneaux photovoltaïques sur une ombrière sur le parking de la mairie, le toit de la salle des fêtes et sur un hangar agricole pour commencer. Au final, le prix serait 2 à 5 fois plus faible que ce que les habitants payent actuellement.

M. SOMME demande combien la commune peut avoir de subvention et la durée d'amortissement de ces panneaux.

M. GOMEZ répond qu'il faut compter environ 300 000 euros pour ce type projet et précise que l'on peut avoir plusieurs subventions

Délibération n°3 :

PROJET DE MAISON DE LA NATURE ET DE LA RANDONNEE A THIESCOURT

M. Lambert Cédric a présenté un projet de maison de nature et de la randonnée qui pourrait s'établir 124 rue Pierre Duchemin à Thiescourt.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une délibération de principe pour que M. LAMBERT puisse avancer sur son projet.

Après en avoir délibéré, par 4 abstentions (Mme LABRUYERE, M. SOMME, Mme LUIS MORAIS et Mme RICHEZ), le Conseil Municipal, à la majorité, valide le projet présenté.

M. SOMME demande si les interventions pour les écoles seront payantes.

Mme GOMEZ répond par l'affirmative en précisant que le porteur de ce projet a besoin de vivre.

Mme RICHEZ demande à qui vont incomber les frais de fonctionnement ?

M. GOMEZ indique que les frais vont incomber au locataire du bâtiment.

Mme RICHEZ demande si la maison de la nature sera ouverte semaine et week-end.

M. LAMBERT réponse par l'affirmative après validation de la législation.

M. AVRIL demande quels autres projets étaient envisagés pour ce bâtiment.

M. GOMEZ répond qu'il y avait un projet de création de commerce et d'un café associatif mais qu'aucune suite n'a été donnée sur ces dossiers.

Mme LUIS MORAIS demande s'il n'y avait pas un projet d'installation de médecin.

M. GOMEZ répond qu'il n'a pas eu de retour de M. LIMA.

Mme RICHEZ a peur quant à la « population » qui pourrait arriver sur Thiescourt.

M. HIBON explique qu'il n'y a jamais eu de souci depuis la création de la base randonnée.

M. GOMEZ précise que ce projet permettrait de réhabiliter le logement grâce en partie à des subventions. Il précise que cette maison de nature serait comme un mini office de tourisme.

M. COUVERT estime qu'il ne faut pas hésiter si cela permet de réhabiliter le logement dans l'immédiat.

M. AVRIL demande si on peut avoir un délai supplémentaire, assez court, afin d'approfondir cette réflexion.

M. GOMEZ précise que, si un médecin veut venir à Thiescourt, la commune lui trouvera un local quoiqu'il en soit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2023 est levée à 21h10.

OBSERVATIONS	**SIGNATURES**	
	Secrétaire de séance	Maire
	Jean-Luc HIBON	François GOMEZ